

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 30

N°129

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'AN deux mille dix sept, le 29 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en Mairie à sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nouredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé :DONNET Lionel .

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danièle MARINO
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Maria MERCADER Y PUIG
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Djamila AISSAOUI
Monsieur Benoît LOGRE
Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Laurence GRARE
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/Service Santé Environnement

OBJET : Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France pour la période 2017 à 2020

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la saisine de Madame la Maire du 16 mai 2017 par laquelle M. le Préfet de Région Ile-de-France et M. le Préfet de police de Paris demandent l'avis de la Commune d'Aubervilliers sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ;

Considérant l'intérêt que la Commune d'Aubervilliers accorde à la préservation de la qualité de l'air et à l'amélioration de la santé publique ;

Considérant que les actions du projet de PPA sont insuffisantes face aux enjeux de santé publique et de protection de l'environnement ;

Considérant le désengagement de l'Etat sur le projet « Villes respirables en 5 ans » porté par Plaine Commune et d'autres collectivités franciliennes ;

Considérant l'ampleur des inégalités sociales sanitaires et environnementales que cumule le territoire d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

PREND ACTE du constat accablant que porte le projet de PPA révisé à moins de 3 ans d'intervalle du précédent, face à l'insuffisance des actions vis-à-vis de la pollution atmosphérique qui touche directement la santé des populations d'Île de France et d'Aubervilliers en particulier.

INTERPELLE le Préfet de Région et le Préfet de Police de Paris, pilotes de ce projet de PPA sur le choix de la période de consultation des collectivités qui ne permettra pas ni une bonne appropriation du document ni des débats au sein de toutes les collectivités dont les instances ne se réunissent pas pendant la période estivale. Ces modalités sont incompatibles avec la volonté de concerter et d'impliquer largement les parties prenantes.

DEMANDE plus de fermeté dans la mise en œuvre et le contrôle des actions réglementaires qui sont par ailleurs à renforcer.

FAIT PART de son incompréhension face au désengagement de l'Etat sur le projet « Villes respirables en 5 ans », passant d'un financement annoncé d'un million

d'euros à 123 000 euros. Cette action représente, pourtant, à ce jour, le seul partenariat fort entre l'Etat et les collectivités sur des actions en faveur de la qualité de l'air.

DEMANDE qu'un plan de communication grand public propre aux actions que porte le PPA soit élaboré à l'échelle régionale. Celui-ci pourra être ensuite relayé à tous les échelons territoriaux.

SOUHAITE que soient précisés dans le PPA les moyens affectés par l'Etat pour la mise en œuvre des 45 actions présentées.

EMET un avis défavorable sur le contenu en l'état du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère tel que proposé par la Préfecture Ile-de-France et la Préfecture de police de Paris au regard des éléments énoncés ci-dessus.

DIT que cet avis sera porté à la connaissance du Préfet de Région Ile-de-France et du Préfet de police de Paris.

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Anthony DAGUET



Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2017
Publié le : 05 JUIL. 2017
Certifié exécutoire le : 05 JUIL. 2017



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué